

Communiqué de presse
17 décembre 2025

Signature du Contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 entre l'Etat et l'ANR

Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et Claire Giry, Présidente-directrice générale de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ont signé le 17 décembre 2025 le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2026-2030 engageant l'ANR et l'Etat. Il fixe le cadre des actions et les orientations stratégiques de l'Agence pour les cinq prochaines années.

Le COP 2026-2030 confirme le rôle central de l'ANR dans la mise en œuvre de la politique nationale de recherche et d'innovation et dans le soutien à l'excellence scientifique française. Il réaffirme la vocation de l'ANR à soutenir une **recherche sur projets ambitieuse et exigeante**, fondée sur la créativité des laboratoires, et une exigence scientifique.

Ce contrat s'inscrit après les évolutions de ces dernières années, notamment dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche (LPR) 2021-2030, marquée par une montée en charge de son activité, le renforcement de son budget d'intervention et le développement de coopérations nationales, européennes et internationales.

Il intervient à un moment charnière marqué par les 20 ans de l'ANR et par l'évaluation conduite en 2025 par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Selon ce rapport, l'ANR a été « *au rendez-vous des attentes élevées dont elle faisait l'objet dans l'écosystème de recherche et d'innovation français* » et elle « *fait partie des meilleures agences de financement de la recherche en Europe* ».

Il met également l'accent sur la simplification administrative, le soutien aux jeunes chercheurs et chercheuses, la participation française aux programmes européens et le développement de la science ouverte.

« La signature de ce contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 confirme le rôle central de l'Agence nationale de la recherche dans la mise en œuvre de notre politique nationale de recherche et d'innovation. Dans un contexte marqué par la montée en puissance de l'ANR depuis la loi de programmation de la recherche et par une reconnaissance forte de son action au niveau européen, ce COP fixe un cap clair : soutenir une recherche d'excellence,

ambitieuse et ouverte, tout en renforçant la simplification, l'accompagnement des jeunes chercheurs et la participation française aux grands programmes européens. »

Philippe Baptiste, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

« Ce COP 2026-2030 marque une nouvelle étape pour l'Agence qui célèbre cette année ses 20 ans. Il traduit une ambition claire : renforcer l'excellence de la recherche française, soutenir l'innovation et consolider notre capacité collective à répondre aux grands défis scientifiques, économiques et sociétaux. L'ANR poursuivra son action au service des chercheurs et chercheuses, des laboratoires et de l'ensemble de la communauté scientifique, avec les valeurs de qualité, d'équité et de transparence qui fondent son engagement. »

Claire Giry, Présidente-directrice générale de l'Agence nationale de la recherche.

Les axes stratégiques du COP 2026-2030 entre l'ANR et l'Etat

Le COP 2026-2030 s'articule autour de **priorités stratégiques structurantes**, déclinées en objectifs opérationnels et indicateurs de performance :

Renforcer l'excellence et l'attractivité de la recherche française

Le contrat réaffirme le rôle central de l'ANR dans le soutien à la recherche à l'initiative des chercheurs et chercheuses, fondée sur la liberté académique, l'excellence scientifique et la créativité. Une attention particulière est portée au soutien aux jeunes chercheurs.

Dynamiser la participation française aux programmes européens et internationaux

L'ANR renforcera son action de levier vers les financements européens, en particulier l'ERC, l'EIC et les programmes collaboratifs d'Horizon Europe, et préparera activement la participation française au prochain programme-cadre européen. Elle poursuivra également le développement de partenariats internationaux structurants.

Accroître la contribution de la recherche à l'innovation et aux partenariats

Le COP consolide le rôle de l'ANR dans le soutien à la recherche en partenariat public/privé afin de renforcer la compétitivité des entreprises françaises et de favoriser l'impact économique et sociétal des travaux de recherche.

Simplifier, moderniser et améliorer l'efficacité de la recherche sur projets

Le contrat met l'accent sur la simplification administrative, l'accélération des processus de contractualisation, l'allègement des justificatifs demandés aux établissements bénéficiaires, mais également dans une démarche numérique du « dites-le nous une fois », pour faciliter les candidatures. Une réflexion sur les usages de l'intelligence artificielle dans les processus de l'agence est également engagée.

Mesurer et renforcer l'impact de la recherche financée

Le COP 2026-2030 confirme la montée en puissance des travaux d'analyse et de mesure de l'impact scientifique, économique et sociétal des projets financés par l'ANR, au service de l'éclairage des politiques publiques, de la programmation scientifique et de la valorisation des résultats de la recherche.

Promouvoir une recherche responsable et ouverte

L'ANR poursuivra son engagement en faveur de l'intégrité scientifique, de l'éthique, de la science ouverte, de l'égalité professionnelle, de la responsabilité sociale et environnementale, et du renforcement du lien entre science et société.

Le COP 2026-2030 rappelle le double positionnement de l'ANR : en tant qu'acteur du financement d'une recherche non prescriptive, « basée sur la curiosité », dans le cadre de son plan d'action, et par ailleurs financeur, pour le compte de France 2030, de programmes dirigés, répondant à des attentes particulières et précises. La programmation de France 2030 répond à une autre gouvernance que celle du présent COP, mais les priorités transversales, relatives à l'exigence des processus de l'agence, à la science ouverte, ainsi qu'aux réflexions sur l'impact par exemple, concernent ces deux volets.

[Consultez le COP 2026-2030 entre l'ANR et l'Etat](#)

À PROPOS DE L'ANR

Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence nationale de la recherche (ANR) est, depuis 20 ans, l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Elle a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines, tant sur le plan national, européen qu'international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur du plan France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. France 2030 soutient l'excellence et les transformations de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation et de l'innovation dans des secteurs prioritaires. L'agence assure la sélection, le financement et le suivi de projets en lien avec ces objectifs.

L'ANR est certifiée ISO 9001 et a obtenu le label « égalité professionnelle ».

www.anr.fr

Suivre l'actualité de l'ANR : **anr.fr/fr/newsletter**

CONTACT PRESSE :

Katel Le Floc'h : 06 81 61 12 97

contactpresse@agencerecherche.fr